



CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA

UNAIDS/PCB (39)/16.25
Date de publication : 7 décembre 2016

TRENTE-NEUVIÈME RÉUNION

Date: 6 – 8 décembre 2016

Lieu : salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

Point 9 de l'ordre du jour

Élection des membres du Bureau

Autres documents relatifs à ce point de l'ordre du jour : *aucun*

Action requise à cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à :
élire les membres du Bureau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et *approuver* la composition des ONG au CCP.

Incidences financières pour les décisions : *aucune*

1. Conformément au *Modus Operandi* du Conseil de Coordination du Programme (paragraphe 22), le Conseil doit élire au sein de ses membres, ainsi que des États élus comme membres à la date du 1^{er} janvier 2017, un Président, un Vice-président et un Rapporteur.
2. Conformément au *Modus Operandi*, le Conseil de Coordination du Programme doit élire le Vice-président actuel, à savoir le Ghana, au poste de Président pour un mandat débutant le 1^{er} janvier 2017. Cette réunion du Conseil de Coordination du Programme doit également élire un Vice-président et un Rapporteur pour un mandat d'un an débutant le 1^{er} janvier 2017.
3. Dans ce contexte, l'attention du Conseil de Coordination du Programme est attirée vers le paragraphe 22 du *Modus Operandi* qui stipule que : « *Les membres du Bureau seront élus compte tenu d'une répartition géographique équitable.* »
4. Conformément aux dispositions du *Modus Operandi*, les États membres suivants seront éligibles en tant que membres du Bureau dans la mesure où ils seront membres à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- | | |
|---------------|---------------------------------|
| 1. Algérie | 12. Iran (République islamique) |
| 2. Bélarus | 13. Japon |
| 3. Brésil | 14. Madagascar |
| 4. Burundi | 15. Malawi |
| 5. Canada | 16. Mexique |
| 6. Chine | 17. Norvège |
| 7. Équateur | 18. Portugal |
| 8. Allemagne | 19. Fédération de Russie |
| 9. Ghana | 20. Suède |
| 10. Inde | 21. Royaume-Uni |
| 11. Indonésie | 22. États-Unis d'Amérique |

5. Conformément au *Modus Operandi* (paragraphe 22), une déclaration d'intérêt communiquée par écrit est requise pour pouvoir prétendre à l'élection au poste de membre du Bureau. Le Secrétariat a reçu une déclaration d'intérêt du Royaume-Uni pour le poste de Vice-président pour 2017.
6. Conformément au paragraphe 2b de l'annexe de la résolution 1995/2 de l'ECOSOC :

« (b) le processus d'identification des organisations non-gouvernementales cherchant à participer aux travaux du Conseil sera déterminé par les organisations non-gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuvera formellement la nomination de ces organisations »

En conséquence, le Conseil de Coordination du Programme est prié d'approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme pour 2017, comme suit :

AFRIQUE

- KENE ESOM - **AFRICAN MEN FOR SEXUAL HEALTH AND RIGHTS (AMSHER)**

AMÉRIQUE LATINE

- ALESSANDRA NILO - **GESTOS, BRAZIL**

AMÉRIQUE DU NORD

- MARSHA MARTIN - **GLOBAL NETWORK OF BLACK PEOPLE WORKING ON HIV**

7. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à élire les membres du Bureau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et à approuver la composition de la délégation des ONG au CCP.

[Fin du document]